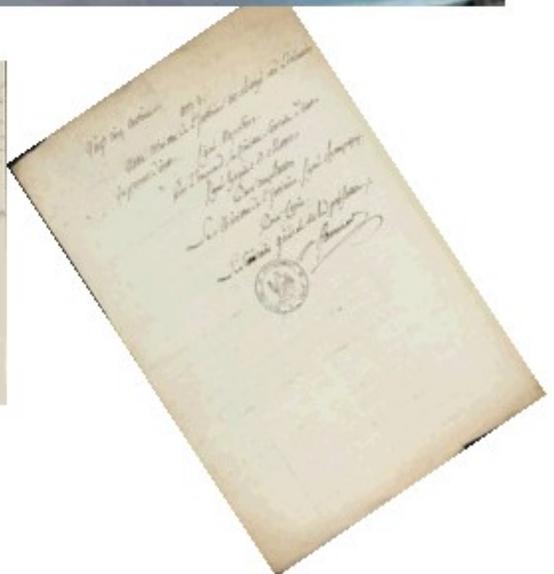


Notre école s'est transformée au cours du temps.

Recherches à partir de sources historiques

Bibliothèque de conservation de Besançon

pièces d'archive : *bâtiments communaux- écoles- Chaprais-
de 1800 à 1918.*



2 juillet 1809: Le maire de Besançon est autorisé à acheter un bâtiment et un jardin aux Chaprais pour y loger l'instituteur.
Lettre du secrétariat d'État de Napoléon.

Nina,
Elora,
Evann,
Ludji,
N'Di

fol. 200.
Napoléon

Copie

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'État.

De notre camp impérial, et de Tilsit
Le 2. juillet 1807.

Napoléon, Empereur des Français et
Roi d'Italie

Sur le rapport de notre Ministre de
l'Intérieur, notre conseil d'État entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1.^{er}

Le Maire des Français, Département de
Doubs, est autorisé à acquies au nom de la commune,
Moyennant deux mille sept cent francs, de l'acquisition
de Claude Louis Osery, un bâtiment et un jardin situés
deux mille deux cent sept francs cinquante centimes, pour
servir de logement à l'instituteur primaire.

Art. 2.

Cette dépense sera imputée sur les fonds restés
libres au Budget de 1807. arrêtés par nous à la somme
de 49,259. francs, 25. centimes, lesquels fonds, au regard
de la présente allocation, ne seront plus que de
quarante six mille, cent quatre vingt francs

Vingt cinq centimes.

Art: 3.

Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution
du présent décret.

Signé Maspétiens.

Par L'empereur, Le Ministre Secrétaire d'Etat.

Signé Hugues D. Claret.

Sans ampliation

Le Ministre de l'intérieur. Signé Champagny.

Sans Copie.

Le Secrétaire général de la préfecture.



Prunier

19 novembre 1863: C'est une lettre du maire qui accorde à monsieur Fleuret, jardinier, 40 francs . La mairie avait construit une salle d'asile sur un terrain des Chaprais où il plantait des légumes.

Jade

Ville de Brancion

no: 83. no: 2507

Le sieur Fleuret Jean Francois, jardinier aux Chaprais, est propriétaire d'un terrain dont la Ville vient d'occuper une partie pour la construction d'une salle d'asile aux Chaprais; cette partie d'un terrain de deux cents quatre vingt dix centares, est plus ou moins emplantée de légumes, ayant nécessité du travail et certaines pertuites pour lesquels le sieur Fleuret réclame à la Ville une indemnité.

Cette demande a provoqué une expertise.

Monsieur le Maire, d'une part, et M. Fleuret, d'autre part, d'accord ensemble, désignent M. Fleuret Voyer de la Ville pour procéder à l'estimation de l'indemnité due.

Il est offert, de part et d'autre, de rendre les lieux en son honneur et la participation de l'Etat sur ce à détailler par procès verbal de cette estimation qu'il est dû par la Ville à M. Fleuret la somme de quarante francs plus toute indemnité.

Fait à Brancion, les annois et jours que ci-dessus.

Moiret

Accepté pour la partie.

Le Maire

Le Secrétaire Général

Approuvé le 6 Mars 1864

Le Maire

Indemnité pour

Occupation de terrain

no: 1863

Compte à l'Administration de Brancion le 20 Mars 1864. no: 40.

no: 1863

no: 40

parents ou autres pour Brancion avec de l'Etat, etc.

pour Brancion pour Brancion

PREFECTURE

BRANCION

BRANCION

Ville de Besançon

Le 18 mil huit cent soixante trois, le trois novembre



Indemnité pour
Occupation de terrain
En 1863

M. Louis Fleuret, Jean Francois, jardinier aux
Chaprais, est propriétaire d'un terrain dont la Ville vient
d'occuper une partie par la construction d'une salle d'asile
aux Chaprais; cette partie d'une surface de deux ares
quatre vingt six centiares, était plus ou moins emplantée de
legumes, ce qui nécessite du travail et certaines fournitures
pour lesquels le Sieur Fleuret réclame à la Ville une
indemnité

Cette demande a provoqué une expertise.

Monsieur le Maire, d'une part, et M. Fleuret, d'autre
part, d'accord ensemble, désignent M. Poiret, Juge
de la Ville pour procéder à l'estimation de l'indemnité due.

A cet effet, le Souverain s'est rendu sur les lieux où on
présente et la participation du demandeur on a détaillé par
articles les fournitures, le travail manuel et le préjudice causé.

Il résulte de cette estimation qu'il est dû par la Ville
à M. Fleuret la somme de quarant francs pour toute
indemnité.

Fait à Besançon les an mois et jours
que cidessus.

Accepté par les parties.

J. M. le Maire
M. Fleuret

L. Fleuret

W. [Signature]

Compté à Cassation le deux Janvier 1864. fo. 40.
No. 1212. Rien deuy francs, pour rapoport d'expert.
44 quatre centimes pour remuneration de l'expert, etc
88 quatre huit centimes pour double quittance.



Approuvé
le 6 Janvier 1864
Pour le Maire
le Secrétaire Général



29 mai 1866: La mairie a le projet d'ouvrir une cinquième classe à l'école des Chaprais. On utilisera l'emplacement de l'ancien préau pour installer cette classe.

Une sixième classe est prévue plus tard, dans les combles. Mais il n'y a pas encore d'escalier.

Oscar, Talie,
Evans,
Grégoire,
Marie-
Capucine

VILLE DE BESANÇON
École primaire au Grand
de la Sille

PROJET d'appropriation pour une cinquième
salle de classe primaire dans le bâtiment de Grand
de la Sille

EXPOSÉ

Quatre salles de classe primaires de garçon existent déjà
au Grand de la Sille. Le nombre de classes qui correspondent
à une école primaire est en pareil cas, comme il est établi par les
plans et les devis, de six à sept. Cette école est donc
déjà surchargée, et il est nécessaire de créer une cinquième
salle de classe. Cette salle sera établie dans le bâtiment de Grand
de la Sille, dans le préau qui existait autrefois, et qui est
maintenant désaffecté. Le plan de cette salle est annexé au
projet. Elle sera établie dans le bâtiment de Grand de la Sille,
dans le préau qui existait autrefois, et qui est maintenant
désaffecté. Le plan de cette salle est annexé au projet.
Le coût de cette salle est évalué à 655.69 francs.

Devis estimatif

Suppression des cloisons et des portes	15.64
Classe en bois sur plancher de sapin, longueur	31.50
Classe en bois sur plancher de sapin, largeur	17.75
Classe en bois sur plancher de sapin, longueur	132.90
Classe en bois sur plancher de sapin, largeur	7.50
Classe en bois sur plancher de sapin, longueur	269.10
Classe en bois sur plancher de sapin, largeur	12.10
A reporter	655.69

VILLE DE BESANÇON

Écoles primaires au Grand
de la Ville.

PROJET D'appropriation pour une cinquième
salle de classe primaire dans les bâtiments du Grand
de la Ville

EXPOSÉ

Quatre salles d'école primaire de garçons existent déjà
au Grand de la Ville. Le nombre des élèves qui fréquentent ces
classes étant considérable, il a paru nécessaire d'établir pour une
cinquième division une salle nouvelle; Elle peut être sans
inconvenient placée au lieu de l'ancien préau d'école inutile
depuis qu'une moitié du rez de chaussée du bâtiment est affectée
à l'école.

Dans ce cas déjà facile à prévoir ou une sixième division
serait à son tour utile, elle trouverait son emplacement
dans les combles. En vue de cette éventualité, on a tracé sur
le plan le dessin de l'escalier destiné à cette dernière salle,
mais cet escalier n'est pas à exécuter en ce moment.

La salle nouvelle est destinée à 48 élèves, son établissement
exigera que l'on restreigne d'environ 1^m 50 chacune des salles voisines
afin d'avoir l'espace suffisant pour créer un corridor qui dessert
la salle nouvelle et les salles voisines.

Eugène Durouven
au Grand de la Ville
le 17 mai 1882
P. Roch
P. Durouven
P. Durouven



Devis estimatif

Démolition des cloisons et des portes	
Surface 75 ^m 25 à 0 ^f 30 le mètre carré	13.64
Cloisons nudes au plafond de Sapin Surface	
20.80 à 2 ^f le mètre carré	92.40
Cloison en vieux plâtre Surface 15 ^m 75 à 1 ^f	15.75
Châssis vitré en bois de sapin épaisseur 0,04 avec petits	
bois en chêne Surface 22 ^m 15 à 6 ^f le mètre carré	133.90
Pose de trois portes avec chambranles et 2 habillages	
leur croquis ci	7.50
Plais pour le corridor Surface 56 ^m 50 à 6 ^f	339.00
Bois en lambris pour 4000 dans salles, longueur	
18 ^m 00 à 12 ^f	22.50
	625.69
A reporter	



24 octobre 1876: Cela nous parle d'élèves trop nombreux. C'est une lettre de l'Inspecteur des écoles. Il demande à la mairie 25 bancs-tables pour équiper une cinquième classe. Il déclare qu'il y a 225 élèves pour 4 maîtres.

Jessim ,
Léa

INSTRUCTION PUBLIQUE

VILLE DE BESANÇON

Inspection DES Ecoles Communales

N° 714

Objet: Création d'une 5^e classe à l'école de garçons des Chaprais.

Eclairage au gaz des écoles des Chaprais et du 5^e Esprit (protestants).

Mairie de BESANÇON
Secretariat général
3 DEC 1880

Urgent - Remoy a été désigné à l'inspection des écoles de Besançon. M. Jamon le directeur de l'école des Chaprais a pris note de ce qui a été dit et a donné son avis. M. Jamon le directeur de l'école des Chaprais a pris note de ce qui a été dit et a donné son avis.

1880

1880

Dans mon dernier rapport (page 10), je disais: « le nombre d'élèves de l'école de garçons des Chaprais allant constamment en augmentant, une 5^e classe deviendra probablement indispensable à la rentrée prochaine; mais cela se fera dans grande difficulté, parce que, en prévision de cet accroissement de population, l'administration municipale a fait construire la maison pour 6 classes. Il reste donc encore deux salles disponibles complètement terminées. »

La création de cette 5^e classe ne peut plus être reculée, le nombre d'élèves étant aujourd'hui de 225, chiffre beaucoup trop considérable pour 4 maîtres (la 4^e classe a 80 élèves).

Il faut donc immédiatement faire l'acquisition d'un matériel pour 50 élèves. En adoptant le modèle Garot dont j'ai fait venir un spécimen (placé dans la 3^e salle de la Mairie), la dépense s'élèvera à 500 (10 francs la place). Ce modèle de banc-table, à deux places, remplit toutes les conditions désirables de solidité et de commodité tant en ce qui concerne l'impression que les bancs-tables de Granville et de l'annuaire content.

M. Jamon le Directeur de l'école des Chaprais

Outre cette

M. Jamon le Directeur de l'école des Chaprais

17 novembre 1913: C'est une lettre de la directrice de l'école des filles, écrite pour l'Inspecteur primaire. La directrice veut faire aménager un appartement dans l'ancien réfectoire pour la concierge.

Romane,
Lauren

ÉCOLE DE FILLES
DES CHAPRAIS

CM4-D.1

Juh
Délibération du Conseil M^{rs} du 20 FÉV. 1914

VILLE DE BESANÇON
Secrétariat général
15 NOV 1913

La directrice de l'école publique de filles des Chaprais - Besançon à Monsieur l'Inspecteur primaire.

Transmis à Monsieur
le Maire avec avis très favorable
l'Inspecteur primaire
19.11.13
Veuillez agréer
la dévouée
21 Nov. 1913

La salle, qui servait de réfectoire aux enfants de la cantine scolaire, est actuellement vacante, depuis que les élèves de l'école de filles sont prévus leur repas à l'école de garçons. Cette pièce, coupée en deux par une simple cloison, peu coûteuse, pourrait servir d'appartement à la femme de service de l'école, qui verrait ainsi, sans qu'il en coûtât rien de plus à la ville, son modeste traitement, (à parnions) légèrement amélioré. Une concierge à demeure est souvent utile en temps de classe; elle le serait encore pendant les vacances, car alors les ouvriers qui viennent pour les réparations ne trouveraient pas porte close. Enfin, pour mon propre compte, je ne serais pas fâchée de ne plus rester seule dans cette grande maison d'école assez isolée.

VILLE DE BESANÇON
SERVICE D'ARCHITECTURE
20 NOV 1913
N. 02 144

Besançon 17 novembre 1913.
La directrice de l'école
M. C. Dubois

6 février 1917: Voici une lettre pour l'adjoint aux écoles de la Mairie de Besançon. Elle a été écrite par la directrice de l'école des filles des Chaprais. L'école est en manque de bois et on demande à l'adjoint des stères de bois supplémentaires.

Clémence,
Sofia,
Mélissa

ÉCOLE DE FILLES
DES CHAPRAIS

Chaprais - Besançon 6 février 1917

La directrice de l'école des filles des Chaprais à
Monsieur Doussan 1^{er} adjoint ff.^m de Maire de la Ville.

La petite provision de bois amenée
en janvier (au début) touche à sa fin; nous
n'en avons plus que pour quelques jours.
Par ces froids rigoureux, on en brûle beau-
coup; malgré cela, nos classes sont si froides
et si vastes que le soir nous n'atteignons
guère que 8 à 9 degrés.

Je serais reconnaissante à Monsieur
l'Adjoint de vouloir bien nous en faire
réapprovisionner le plus tôt possible pour ne
pas être obligées d'interrompre les classes.

La directrice de l'école,
M^{lle} Cudeville

Sœurs

15 février 1917: Des économies de chauffage.

Lettre du secrétariat général de la mairie de Besançon à l'Inspecteur d'académie.. L'école des Chaprais doit faire des économies de chauffage . Le bois manque pour la ville, le charbon aussi.

Classement

C. M⁴ D. 1

MINUTE

MAIRIE
DE
BESANÇON

SECRETARIAT GENERAL

15 Février 1917.

OBJET

Ecoles communales
Chauffage

Le Premier Adjoint ^{fr^{ons}} de Maire
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Proposé par le _____

Vu : le _____

Le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous informer que malgré nos recommandations motivées, l'école de Rivotte a déjà consommé 44 stères de bois et l'école de filles des Chaprais 50 stères, depuis le début de l'hiver.

Je vous signale ces chiffres, non seulement pour vous faire remarquer que nos appels à l'économie, ne paraissent pas avoir unanimement porté, mais encore pour conclure, que si le froid persistait nous serions embarrassés pour assurer dans de telles conditions le chauffage des écoles.

J'ajoute que les concierges n'ont pas davantage pratiqué des économies malgré que nous ayons demandé aux Directeurs d'Ecole d'ajouter leur surveillance à la nôtre. Chaque concierge reçoit pour lui personnellement six stères par an.

A titre de conclusion, je vous prierais de bien vouloir intervenir à nouveau auprès des maîtres et maîtresses pour obtenir des économies, dans le chauffage et l'éclairage.

Les listes d'absence nous font déduire que pour réaliser ou augmenter ces économies, il serait possible de réunir plusieurs classes en une même salle.

Enfin les bureaux des Directeurs et Directrices pourraient ne

75 FÉV 1917

Expédié

pas être chauffés.

Evidemment, il n'est jamais entré dans notre intention de refuser quoique ce soit pour le bon fonctionnement du service scolaire et le bien être des élèves. Mais les circonstances actuelles imposent à tous des économies, et pour la question qui nous occupe, au moment où la population ne peut trouver de charbon, il n'est pas admissible que les ressources des forêts communales lui soient encore mesurées, parce que faite de quelque attention, les seuls bâtiments municipaux les absorbent presque toutes.